

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/04/2014 – Convocation du 10/04/2014

Compte rendu affiché le 25/04/2014

Président de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Ghariba AKROUCHE

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Jean-Jacques DUPERRAY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Claire POINT, Michel HU, Christine PERRIN, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Alain MARTIN-RABAUD, Ghariba AKROUCHE, Bernard SABATIER, Jamila HARZALLAH, Pascal NICOT, Vincent VIVO, Sylvie MYARD.

Absente représentée

Béatrice THONY par Marc RODRIGUEZ.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	28
Votants	29
Exprimés	29

Objet : Désignation du représentant à la Commission de Conciliation

Pour l'application du régime indemnitaire de la commune, un représentant du Conseil Municipal doit être désigné. Il est chargé de siéger au sein de la Commission de Conciliation prévue pour régler les litiges éventuels découlant de l'application du dispositif mis en place par la commune.

Les candidatures de Michel HU, Ghariba AKROUCHE et Vincent VIVO sont enregistrées.

Le Conseil Municipal, à la majorité :

- Oûi l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi 83-634 du 13.09.1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu le décret du 30.07.1998,
- Vu les dispositions prises par la commune pour l'application du régime indemnitaire des agents communaux,
- **PROCÈDE** à l'élection du représentant à la Commission de conciliation et constate les résultats suivants :

- Votants : 29

Michel HU : 22 voix (7 abstentions) } obtient la majorité absolue

Ghariba AKROUCHE 8 voix (2 oppositions/19 abstentions)

Vincent VIVO : 8 voix (21 abstentions)

- **DESIGNE** en conséquence **Michel HU** en tant que délégué pour siéger à la Commission de Conciliation définie ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 17 avril 2014
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 23/04/2014
- Publication ou affichage le 23/04/2014

Valérie GLATARD, Maire.



Valérie Glatard

